



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
Immeuble Woodin Center
Plateau, Avenue Noguès
01 BP 3172 Abidjan 01

Téléphone : (225) 20 22 57 53
Fax : (225) 20 21 42 97
Email : contact@kpmg.ci

Contrat de Désendettement et de Développement C2D

Projet « Routes »

Rapport de recommandations Exercices 2013 et 2014

Période allant du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014
Rapport de Recommandations
Ce rapport contient 6 pages



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
Immeuble Woodin Center
Plateau, Avenue Noguès
01 BP 3172 Abidjan 01

Téléphone : (225) 20 22 57 53
Fax : (225) 20 21 42 97
Email : contact@kpmg.ci

**Secrétariat Technique du Contrat de
Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club - bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan,
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordonnatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Routes » pour la période 2013 et 2014. Nous avons procédé à une revue des procédures et du système de contrôle interne de la Cellule de suivi du Projet «Routes ».

Au terme de notre revue, nous avons relevé des axes d'amélioration que nous portons à votre connaissance à travers le présent rapport. Ces axes d'amélioration portent sur l'organisation comptable et administrative du projet.

Espérant que nos recommandations apportent une contribution au processus d'amélioration continue du système de contrôle interne du projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport.

Abidjan, le 16 février 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI



Franck Nangbo
Expert Comptable Diplômé
Directeur Associé



Marcel Kopoin
Associé

Sommaire

	Pages
1 Objectif et environnement de contrôle du projet	4
2 Les axes d'amélioration identifiés	4

1 Objectif et environnement de contrôle du projet

La Cellule de Suivi du Projet (CSP) est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer aux dirigeants de la CSP et au bailleur de fonds que :

- La gestion fiduciaire est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- Le système de contrôle interne de la Cellule de Suivi du Projet (CSP) est fiable et conforme aux dispositions des accords de financement. ;
- Les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- Les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de la direction et enregistrées correctement de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié un certain nombre d'axes d'améliorations pour lesquels des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par les dirigeants de la CSP.

2 Les axes d'amélioration identifiés

A la suite de nos travaux, nous avons identifié les axes d'amélioration suivants :

Organisation comptable et administrative

a) Absence d'un logiciel comptable	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
La CSP ne tient pas une comptabilité complète du projet, à partir d'un logiciel. Sa comptabilité consiste à suivre les dépenses payées sur un fichier Excel.	Retard dans la production des états financiers du projet
Recommandation	Réponse de la CSP
<p>Nous recommandons à la CSP de tenir une comptabilité administrative et une comptabilité de gestion plus complète qui présenteraient en temps réel les informations comptables pertinentes, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le point des engagements juridiques - le point des dépenses liquidées et des livraisons et travaux en cours - les paiements partiels et les dettes en cours - la situation des biens du projet, - les ressources du projet (montants à percevoir et montants reçus) <p>Nous recommandons qu'un logiciel de comptabilité approprié soit acquis et que l'organisation comptable soit renforcée.</p>	Nous prenons note

b) Archivage de la documentation	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
Nous avons relevé une insuffisance au niveau de l'archivage des supports justificatifs (factures, documents de marchés, certificats de service fait du contrôleur financier, bordereau de transmission). Cette situation s'est illustrée à travers de longs délais dans la réception des supports justificatifs demandés.	Risque de perte des supports justificatifs
Recommandations	Réponse de la CSP
Nous recommandons à la CSP de procéder à une méthode de classement définie et standardisée des pièces justificatives.	Nous prenons note

<i>c) Allocation des dépenses communes à plusieurs projets</i>	RISQUE MOYEN
<i>Observation</i>	<i>Impact potentiel</i>
Nous avons constaté, lors de nos travaux, que des charges communes aux projets Eau et Route ont été imputées en totalité sur le projet Eau. Par conséquent, aucune dépense de fonctionnement ne figure dans les états financiers de ce projet, ce qui est de nature à biaiser la lecture de la performance économique de chaque projet.	Présentation inadéquate des comptes du projet
<i>Recommandations</i>	<i>Réponse de la CSP</i>
Nous recommandons la mise en place d'une clé de répartition documentée en vue de répartir les dépenses communes à plusieurs projets.	Nous prenons note